



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 015-22

Objet : RS - Parc d'activités économiques de Bissy à Chambéry - Cession à Chambéry-Grand Lac Economie des parcelles cadastrées section AH n° 132 et 137

- date de convocation le 28 janvier 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 015-22

objet **RS - Parc d'activités économiques de Bissy à Chambéry - Cession à Chambéry-Grand Lac Economie des parcelles cadastrées section AH n° 132 et 137**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, indique que Grand Chambéry est propriétaire d'un foncier cadastré section AH n° 132 et 137 sur le site des Fontanettes (parc d'activités de Bissy) à Chambéry.

Ces parcelles étaient initialement destinées à servir principalement de voie de desserte pour les deux lots contigus destinés à être cédés à des entreprises, dans la suite de ce qui a été précédemment réalisé sur ce site.

A ce jour, une entreprise s'est positionnée pour acquérir les deux lots de foncier mais son besoin de foncier excède ces deux lots. Elle a en conséquence sollicité Chambéry-Grand lac Economie afin d'acquérir les deux parcelles section AH n° 132 et 137, d'une superficie totale de 941 m².

Chambéry-Grand Lac Economie a ainsi sollicité Grand Chambéry pour que lui soient cédées ces deux parcelles qui seront ultérieurement vendues au porteur de projet avec les deux lots de foncier.

La direction de l'immobilier de l'Etat a été consultée sur la valeur vénale de ce foncier. Le prix de cession s'élève à 135 € / m², soit un prix total de 127 035 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 11 janvier 2021,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour la cession des biens immeubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession des parcelles cadastrées section AH n° 132 et 137 sur la commune de Chambéry, d'une superficie de 941 m², à Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : approuve les modalités financières de cette vente, soit un prix de 135 € / m² de foncier soit 127 035 €. Les frais d'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 015-22

Objet de l'acte :	RS - Parc d'activités économiques de Bissy à Chambéry - Cession à Chambéry-Grand Lac Economie des parcelles cadastrées section AH n° 132 et 137
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières (sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)
Date de l'acte :	10 février 2022
Annexe(s) :	plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26703H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26703H1

Date de transmission en Préfecture :	10 février 2022
Date de réception en Préfecture :	10 février 2022
Période d'affichage :	du au